



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

2020-03

Bilan 2020 de la collecte des encombrants

Baie-Comeau le 28 août 2020. - La collecte des encombrants 2020 s'est achevée à la fin juin auprès des municipalités membres de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan. Parmi les constats qui reviennent chaque année on remarque la présence de quantités excessives de matières dépassant la limite acceptée et principalement la disposition de matières non conformes dont les pneus et les résidus domestiques dangereux (RDD).

Renforcer l'information transmise aux citoyens

Les encombrants collectés sont transportés et déchargés directement au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau. Pour cette raison, les matières disposées par les citoyens doivent être en fin de vie sans possibilité de réemploi. Énormément de matières non conformes sont présentes aux abords des chemins avant le début de la collecte malgré les communications effectuées. Au Québec, il existe des lois gouvernementales qui régissent les opérations d'enfouissement des municipalités afin d'atténuer les impacts des matières toxiques sur l'environnement. C'est pour cette raison que différents types de rebuts ne peuvent pas être collectés par ce service, tels que les pneus, les appareils réfrigérants, les appareils informatiques et électroniques, les pièces mécaniques, les produits domestiques dangereux comme la peinture, l'essence et l'huile. La Régie sensibilise la population à prioriser l'utilisation des services de l'écocentre pour disposer de ces matières. Celles-ci sont envoyées par la suite aux endroits prévus pour un traitement adapté.

Les municipalités de la Manicouagan ont augmenté leur tonnage lié à la collecte des encombrants qui a eu lieu en période de pandémie. Près de 197,91 tonnes de gros rebuts ont été collectés et enfouis en 2020 comparativement à 134 tonnes en 2019.

La Régie a finalement pour objectif de renforcer l'information et la rendre plus accessible afin d'atténuer la présence de quantités excessives et de matières non conformes lors de la collecte des encombrants. Pour ce faire, elle a débuté l'élaboration d'un guide visuel des encombrants, contenant des consignes claires et plus d'informations sur les matières non collectées. Il sera distribué et publicisé à travers le réseau des municipalités et aux médias dès 2021. Elle planifie également une présence accrue dans les communautés pour informer et échanger davantage sur ce service avec les citoyens.

- 30 -

Source :
Karine Lacasse
Conseillère en gestion des matières résiduelles
418 589-4557